

# TARIFS HONORAIRES AU 1<sup>er</sup> Août 2016

## TRANSACTIONS (Toutes Taxes Comprises : TVA 20%)

Habitations, Propriétés, Terrains, Murs commerciaux :  
Jusqu'à 299 999 € : 6 % + 1.500 € (Avec un minimum de 4 800 €)  
de 300 000 à 999 999 : 6 % / > à 999 999 € : 4.8 %

Commerces - Fonds - Pas de porte – Entreprises : 7 % + 1 500 €

MISSION avec mandat de recherche d'un bien : jusqu'à 10 % suivant difficulté de l'opération.

Toutes les annonces de ventes sont indiquées frais d'agence inclus (FAI)  
Frais à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire indiquée au mandat.

Aucune commission n'est due avant l'aboutissement d'une transaction.

## Administration de bien, Gestion immobilière, LOCATION (Toutes taxes comprises)

Service INITIAL : 8,4 % TTC (7% HT + TVA 20 %)

Service CONFORT : 9,60 % TTC (8% HT + TVA 20 %)

Service PRIVILEGE : 10,8 % TTC (9% HT + TVA 20 %)

### LOCATIONS de RESIDENCE SECONDAIRE

Recherche + Bail + Etat des lieux (hors mobilier et objets) : 1 mois de loyer hors charges TTC  
à la charge du locataire (avec un minimum de 160 € TTC)  
+ 30 % d'un loyer à la charge du bailleur (avec un minimum de 50 €)

### BAIL COMMERCIAL (9 ans)

19 % TTC du loyer annuel hors charges (15,83 % + TVA 20 %)  
Recherche locataire + Etablissement du Bail + Etat des lieux, à la charge du preneur

### BAIL PRECAIRE (<24 mois)

15 % TTC du loyer annuel hors charges (12,50 % + TVA 20 %)  
Recherche locataire + Etablissement du Bail + Etat des lieux, à la charge du preneur

### LOCATION HABITATION, MIXTE ET MEUBLEE

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

ROMORANTIN – SALBRIS - LAMOTTE Beuvron = Zone « non tendue »

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989, sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

### A la charge du LOCATAIRE

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail
  - 6.5% TTC du loyer annuel hors charge, plafonné à 8€ TTC/ m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux
  - Forfait de 20 € TTC + 0,40 € TTC par m<sup>2</sup>, plafonné à 3 € TTC/ m<sup>2</sup>

### A La charge du BAILLEUR

- Honoraires d'entremise et de négociation : Forfait 20 € TTC – Inclus en gestion par l'agence
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail
  - 6.5% TTC du loyer annuel hors charges
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux
  - Forfait de 20 € TTC + 0,40 € TTC par m<sup>2</sup>

L'état des lieux indiqué aux présentes est l'état des lieux d'entrée.

### LOCATION GARAGE OU PARKING

2 mois de loyers à la charge du preneur avec un minimum de 60 €

Aucune commission n'est due avant l'aboutissement d'une transaction.